

► Information générale

Cours	
Titre	Collaboration en sciences de la santé 1
Nombre de crédits	1
Sigle	CSS 1900
Faculté / École / Département	Audiologie, ergothérapie, kinésiologie, médecine, médecine dentaire, nutrition, optométrie, orthophonie, pharmacie, physiothérapie, psychoéducation, sciences infirmières, travail social.
Trimestre	Hiver
Année	2024
Mode d'enseignement	Une rencontre d'introduction en grand groupe se déroule en présentiel ou en ligne, au choix de votre ressource professorale. Le reste du cours se déroule en ligne (modules asynchrones et ateliers synchrones en petits groupes).
Déroulement du cours	Consultez les détails sur StudiUM et restez à l'affût des communications envoyées par votre ressource professorale. Des pauses sont prévues après environ 50 minutes d'activité synchrone.
Charge de travail hebdomadaire	Trois heures : introduction Quatre heures : modules en ligne Deux heures : analyse de récit de vie Trois heures : atelier de discussion Trois heures : travail réflexif Extrait du Règlement des études de premier cycle : (article 1.6) : Le crédit représente 45 heures consacrées par un étudiant à l'atteinte des objectifs d'un cours. Ce nombre inclut, s'il y a lieu, les heures de travail personnel jugées nécessaires par la Faculté.

Description du cours	
Description simple	Initiation au partenariat patient en contexte de collaboration interprofessionnelle. Compétences de travail en équipe clinique.
Description détaillée et place du cours	Ce cours est le premier d'une série de trois cours CSS de un crédit chacun, qui constituent la Formation Partenaires. Cette formation s'inscrit dans un continuum d'apprentissage à la collaboration interprofessionnelle en partenariat avec le ou la patient-e et ses proches aidants. Elle permet aux étudiant-e-s de développer les compétences requises dans leur pratique, notamment à travers des situations d'apprentissage de plus en plus complexes et faisant intervenir un-e patient-e partenaire au profil formateur. La finalité du curriculum de trois crédits est de former des professionnel.les de la santé et des services sociaux humbles, curieux des autres, flexibles, capables de réfléchir, d'écouter activement, d'intégrer le point de vue de leurs partenaires et de dialoguer efficacement dans un contexte interprofessionnel.
Conception pédagogique	Sous la responsabilité de professeure Sarah Dufour, un comité composé des personnes suivantes a révisé ce cours : les professeures Isabelle Brault, Isabelle Croteau et Rebecca Maftoul, ainsi que la patiente-partenaire Lucie Alègre.

▶ Apprentissages visés

Intentions pédagogiques

Le cours CSS1900 vise à amener les étudiant-e-s à se faire une représentation personnelle du partenariat patient dans un contexte de collaboration interprofessionnelle.

Objectifs d'apprentissage

Au terme de ce cours, les étudiants-e-s seront capables de :

1. Expliquer les concepts du partenariat de soins et de services, dont l'éducation thérapeutique ;
2. Identifier les avantages et les enjeux du partenariat patient dans un contexte de collaboration interprofessionnelle ;
3. Favoriser un climat d'ouverture, de respect et de confiance ;
4. Identifier leurs propres caractéristiques, valeurs et croyances qui influencent leur posture professionnelle.

► **Calendrier**

Pour connaître l'horaire, consultez **StudiUM (document « Dates importantes »)**

Séances	Contenus	Activités
Introduction	Présentation du plan de cours et du déroulement. Survol des concepts de base du partenariat patient.	Alternance de présentations interactives et de discussions en sous-groupes, coanimation par la ressource professorale et un.e patient.e.
Modules en ligne	Concepts de bases du partenariat patient, survol des notions de biais. Présentation de l'éducation thérapeutique : le/la patient.e comme intervenant.e, interdépendance, complémentarité des savoirs, projet de vie et trajectoire, différents types de savoirs. Notion d'autonomie du ou de la patient.e, prise de décisions partagées.	Activités d'apprentissage autonomes, asynchrones.
Analyse d'un récit de vie	Le récit de vie est une narration dans laquelle un.e patient.e se raconte. Les étudiant.e-s sont exposé.e-s à la complexité des multiples dimensions de la vie avec la maladie ou la condition.	En préparation à l'atelier de discussion, lecture et analyse du récit de vie (travail individuel). Consignes et grille d'évaluation sur Studium.
Atelier de discussion en ligne 1) discussions en sous-groupes ; 2) moment d'intégration en grand groupe.	Représentation personnelle du partenariat patient. Savoirs expérientiels d'un.e patient.e. Retour sur les apprentissages et les échanges et préparation du travail réflexif.	<ol style="list-style-type: none"> 1) En sous-groupe d'environ 12 étudiant.e-s, soutenu par un.e patient.e, les éléments de l'analyse du récit de vie sont partagés. Par la mise en lien avec les savoirs expérientiels du, de la patient.e, les échanges permettent notamment aux étudiant.e-s de confronter leurs perceptions, d'identifier leurs propres caractéristiques, valeurs et croyances qui influencent leur posture professionnelle. 2) Retour en grand groupe avec la ressource professorale et un.e patient.e. Ce moment d'intégration permet de revenir sur les apprentissages et les échanges réalisés durant la session ; il permet aussi la préparation du travail réflexif.
Travail réflexif	Regard réflexif sur les apprentissages réalisés durant le cours.	Bilan structuré des acquis en répondant aux questions proposées (travail individuel). Consignes et grille d'évaluation sur Studium.

► Évaluations

Dates	Activités	Objectifs d'apprentissage visés	Critères d'évaluation	Pondérations
Au plus tard 27 février 2024, 23h55	Visionner et compléter l'ensemble des activités dans les modules en ligne	1 ; 2.	Aucun.	Obligatoire
27 février 2024, 23h55	Analyser un récit de vie	1 ; 2 ; 4.	Respect de l'échéance. Réussite sur remise.	Succès/Échec
<u>Une date</u> parmi les suivantes, à vérifier pour votre programme : 28 février 2024 (12h30 ou 15h30) ou 29 février 2024, 8h30.	Atelier de discussion	1 ; 2 ; 3 ; 4.	Grille disponible sur StudiUM. Voir section plus bas (utilisation des technologies).	Succès/Échec
13 mars 2024, 23h55	Travail réflexif	1 ; 2 ; 4.	Grille disponible sur StudiUM.	Succès/Échec

Attention ! Exceptionnellement, la ressource professorale peut apporter des modifications à la pondération relative des évaluations ou à leur date. Le cas échéant, la ressource professorale doit obtenir l'appui de la majorité des étudiant-e-s de sa classe. Veuillez-vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

Consignes et règles pour les évaluations	
Absence à une évaluation	Toute absence à une évaluation doit être motivée et ce, le plus rapidement possible. Veuillez vous référer aux articles 9.7 et 9.9 du Règlement des études de premier cycle ou aux articles 30 et 31 du règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales .
Dépôts des travaux	Sur StudiUM, avant l'échéance prévue. PDF seulement.
Seuil de réussite exigé	Notation du cours : Succès/Échec. <u>La réussite à l'ensemble des évaluations est obligatoire pour réussir le cours.</u>

► Rappels

Dates importantes	
Dates limites pour la modification du choix de cours, annulation et abandon d'un cours	(Articles 6.11, 6.12, 7.3 et 7.4 du Règlement des études ; article 7 du Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais exigibles des étudiants) Pour connaître les dates d'abandon avec et sans frais pour chacun des cours, veuillez vous référer à votre <i>Centre étudiant</i> , sur Synchro, où elles sont clairement indiquées. Vous devez simplement cliquer sur le bouton « Dates limites » et les dates apparaissent.
Évaluation de l'enseignement <i>Accordez à l'évaluation tout le sérieux qu'elle mérite. Vos commentaires contribuent à améliorer le déroulement du cours et la qualité de la formation.</i>	L'évaluation de l'enseignement dans les cours CSS se trouve dans StudiUM, dernière section. Chaque année, les évaluations des étudiant-e-s sont analysées par le collectif de la Formation Partenaires. Nous prenons la rétroaction des étudiant-e-s avec beaucoup de sérieux et appliquons l'approche de partenariat également avec les étudiant-e-s, dans le cadre de l'enseignement.

Attention ! En cas de différence entre les dates inscrites publiées dans le Centre étudiant et celles indiquées sur StudiUM, ces dernières ont préséance. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

Utilisation des technologies en classe	
Enregistrement des cours	L'enregistrement des cours n'est généralement pas autorisé. Si, pour des raisons valables, vous désirez enregistrer une ou plusieurs séances, vous devez préalablement obtenir l'autorisation écrite de votre ressource professorale au moyen du formulaire prévu à cet effet. Notez que la permission d'enregistrer N'accorde PAS la permission de diffuser l'enregistrement.
Prise de notes et activités d'apprentissage avec ordinateurs, tablettes ou téléphones intelligents	L'utilisation des technologies en classe est permise <u>dans la mesure où elle est directement utile aux apprentissages, où elle n'interfère pas avec les activités et où elle ne constitue pas un irritant pour les autres étudiant-e-s. Lors de l'atelier de discussion en sous-groupes, le non-respect de ces consignes mène à un échec préliminaire à l'évaluation.</u>

► Ressources

Soutien à la réussite	
De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.	
Centre de communication écrite	http://cce.umontreal.ca/
Centre étudiant de soutien à la réussite	http://cesar.umontreal.ca/
Services des bibliothèques UdeM	https://bib.umontreal.ca
Soutien aux étudiants en situation de handicap	http://bsesh.umontreal.ca/

► Cadres réglementaires et politiques institutionnelles

Règlements et politiques

Apprenez à connaître les règlements et les politiques qui encadrent la vie universitaire.

Règlement des études

Que vous soyez étudiant·e régulier·ère, étudiant·e libre ou étudiant·e visiteur·se, connaître le règlement qui encadre les études est tout à votre avantage. Consultez-le.

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Pour les étudiant·e-s en orthophonie et en audiologie (2^e cycle) :

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/>

Politique-cadre sur l'intégration des étudiant(e)s en situation de handicap

Renseignez-vous sur les ressources disponibles les mieux adaptées à votre situation auprès du Bureau de soutien aux étudiant·e-s en situation de handicap (BSESH). Le deuxième lien ci-contre présente les accommodements aux examens spécifiques à chaque école ou faculté.

https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/administration/adm10_25-politique-cadre_integration_etudiants_situation_handicap.pdf

<http://www.bsesh.umontreal.ca/accommodement/index.htm>

Intégrité, fraude et plagiat

Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteurs, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres – aucune de ces raisons n'est suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entraîner un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'université. Il peut aussi avoir des conséquences directes sur la vie professionnelle future. Plagier ne vaut donc pas la peine.

Le plagiat ne se limite pas à faire passer un texte d'autrui pour sien. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples :

- Dans les travaux : Copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source ; Soumettre le même travail dans deux cours (autoplégat) ; Inventer des faits ou des sources d'information ; Obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail.
- Durant les évaluations : Utiliser des sources d'information non autorisées ; Obtenir des réponses de façon illicite ; S'identifier faussement comme un(e) étudiant(e) du cours.

Site Intégrité

<https://integrite.umontreal.ca/accueil/>

Les règlements expliqués

<https://integrite.umontreal.ca/reglements/les-reglements-expliques/>